

REGISTRE – QUESTIONS TRANSMISES PAR ÉCRIT AU CONSEIL DES MAIRES

Dans le contexte de la pandémie à Covid-19, l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 « CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 » permet que les séances soient tenues à huis clos.

L'arrêt prévoit également l'obligation pour toute municipalité (MRC) de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Cette exigence s'applique pour toute séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions. Dans le cas où la présence du public est permise, la transmission de questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par les articles 322 de la Loi sur les cités et villes et 150 du Code municipal du Québec. Le site Internet de la MRC indique aux citoyens qu'ils peuvent adresser leurs questions à la MRC en écrivant au courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca de la MRC.

Finalement, l'arrêté recommande fortement de consigner les questions écrites ainsi que les réponses fournies par les membres du conseil dans un registre accessible au public.

QUESTIONS/RÉPONSES – SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU 20 JANVIER 2021

Réponse transmise par courriel par madame Sonia Cloutier, directrice générale, le 10 mars 2021

À l'attention de M. Robert Bellefleur,
Représentant du Groupe citoyen Baie des Sables

Monsieur,

À titre de porte-parole, vous avez transmis à la MRC, le 18 janvier dernier, deux questions à être posées au conseil des maires, lors de la période de questions de la séance du 20 janvier 2021, et ce, relativement à des problématiques environnementales, selon vos observations, concernant le nouveau développement Le Bercail situé dans le secteur Laval-Nord de la Municipalité de Nantes. Suite à l'étude, par les différents intervenants de la MRC, de vos observations, questionnements et demandes, voici les réponses à vos questions :

1 ère Question :

La MRC va-elle mobiliser rapidement les municipalités de son territoire à revoir, à bonifier et à harmoniser leurs règlementations concernant les activités humaines, dont la construction résidentielle dans les bassins versants près des milieux humides et hydriques?

Réponse : La réglementation en lien avec la construction résidentielle sur le bord des lacs et des cours d'eau est déjà harmonisée en grande partie (par exemple les normes en lien avec la superficie des terrains). Cependant, la présence de plusieurs éléments diffères. Un des principaux est l'affectation où se situe les terrains. En effet, nous retrouvons autour du lac Mégantic plusieurs affectations différentes ayant des conditions de développement différentes (affectation Urbaine, affectation Villégiature, affectation Agroforestière et affectation Récréation), en conformité avec les dispositions provinciales (exemple, la zone verte, limite de périmètres urbains...). Chaque affectation autorise ou interdit différents éléments (exemple : usages, superficie de bâtiment, nombre de bâtiments par terrains...). La MRC n'a aucun pouvoir avec la majorité de ces éléments, étant donné que ces normes découlent des règlements locaux. Leur harmonisation serait très difficile, voire impossible, car les municipalités ont le pouvoir de gérer à leur façon plusieurs éléments.

2e Question :

La MRC va-t-elle intervenir rapidement auprès des instances et des municipalités concernées dans le dossier controversé du développement résidentiel Le Bercail, afin d'y faire appliquer et respecter le principe et les conditions favorables au développement durable?

Réponse : La MRC est déjà intervenue auprès des instances municipales afin de travailler de concert dans le but d'enrayer ces problématiques. Cependant, n'ayant pas d'outil réglementaire qui nous permettrait d'intervenir au niveau légal, nous ne pouvons qu'avoir un rôle consultatif.

Cordialement,

QUESTIONS/RÉPONSES – SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU 17 FÉVRIER 2021

Réponse transmise par courriel par madame Sonia Cloutier, directrice générale, le 17 mars 2021

À l'attention de M. Robert Bellefleur,
Représentant du Groupe citoyen Baie des Sables

Monsieur,

À titre de porte-parole, vous avez transmis à la MRC, le 16 février dernier, deux questions à être posées au conseil des maires, lesquelles étaient adressées plus spécifiquement aux élus des municipalités de Lac-Mégantic, Marston, Piopolis et Frontenac. Vos questions ont donc été soumises lors de la période de questions de la séance du conseil des maires du 17 février 2021, en voici les réponses :

1^{re} Question :

Est-ce que nos élus et nos autorités municipales vont encore tolérer à l'été 2021 la libre circulation sur le lac Mégantic d'embarcations nautiques non lavées et non inspectées et ce malgré les risques évidents que cela comporte pour la santé et la préservation du lac Mégantic ?

Réponse : La MRC s'est occupée depuis environ 2 ans de la sensibilisation des propriétaires de bateaux des risques associés aux plantes exotiques envahissantes. Des dépliants et des capsules vidéo ont été produits et distribués en main propre et via notre site internet et notre chaîne YouTube. Puisque vous vous êtes adressé aux municipalités concernées, vous êtes sans doute au fait que les municipalités riveraines travaillent depuis deux ans à la mise en place de stations de lavage pour le lac Mégantic. La concrétisation devrait voir le jour à l'été 2021. La MRC, à titre de conseillère, a d'ailleurs accompagné ces municipalités dans le processus de leur projet.

2^e Question :

Est-ce que nos élus et nos autorités municipales ont prévu de mettre en place des mesures alternatives efficaces visant à mieux protéger le lac Mégantic de la contamination d'espèces exotiques envahissantes et ce pour la prochaine saison de la pêche sportive débutant en avril prochain, de même que pour la période estivale 2021 ?

Réponse : Cette question a déjà été adressée, par vous, aux municipalités concernées, lesquelles sont les mieux placées pour y répondre.

Cordialement,

**QUESTIONS/RÉPONSES – SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU
14 JUILLET 2021**

Réponse transmise par courriel par madame Sarah Orichefsky, adjointe à la direction générale et assistante au greffe, le 15 juillet 2021

Question :

Nancy Paradis, fière citoyenne de Lac-Mégantic, travaille depuis deux ans avec son équipe à récolter des données concernant la santé du lac et de son marais.

J'ai monté une présentation d'observations des tendances actuelles du niveau de l'eau du Lac-Mégantic, que j'ai offerte à différents membres du ministère dont le ME (Ministère de l'Environnement) et le MFFP (Ministère de la Faune, Forêts et des Parcs) et qui m'ont donné leur appui à l'unanimité.

Également, j'ai fait ma présentation au COBARIC qui nous a donné un appui à l'unanimité, sans compter les autres appuis venant du MELCC et de ACPLM.

Voulez-vous, maires riverains: Peter, Claude, Gaby, et Julie ou tout autre maire intéressé par la santé de leur lac m'inviter à votre prochaine rencontre pour que je vous fournisse les mêmes informations que j'ai transmises aux différents organismes cités ci-dessus ?

Nancy Paradis

Réponse :

À l'attention de M. Nancy Paradis,

Bonjour Madame Paradis,

Dans le cadre de la séance à huis clos sans public du conseil des maires de la MRC du Granit du 14 juillet dernier, lecture a été faite de votre question envoyée au conseil des maires. Puisque votre question s'adresse aux conseils municipaux et non pas au conseil des maires de la MRC, vous êtes invitée à communiquer avec chacun d'eux afin de leur proposer la présentation dont vous faites mention. Je vous invite à consulter l'enregistrement de la séance pendant laquelle certains maires vous souhaitent la bienvenue à leur conseil alors que d'autres démontrent un intérêt pour une présentation regroupée entre municipalités.

Cordialement,